Après s'être augmenté de 29 % en 2013, Pierre Gattaz se justifie

Le Monde.fr | 06.05.2014 à 15h09 • Mis à jour le 07.05.2014 à 12h17

Abonnez-vous
à partir de 1 € Réagir Classer

Partager facebook twitter google + linkedin pinterest

« *Quand on crée de la richesse, on la distribue* » : c'est par cette formule que le président du Medef, Pierre Gattaz, se justifie, alors que *Le Canard enchaîné* révèle mardi 6 mai qu'il a perçu, en tant que patron de Radiall, une rémunération en hausse de 29 % en 2013.

Pierre Gattaz, qui dirige l'entreprise de composants électroniques, a ainsi touché 420 000 euros de rémunération en 2013, dont 102 000 euros de part variable.

Un paradoxe, souligne l'hebdomadaire satirique, alors que le même homme prône, en tant que représentant du patronat, l'appel à la modération salariale et à l'exemplarité. Sur la même période, les salaires de ses employés n'ont augmenté que de 3,3 %.

Lire aussi notre analyse : Les patrons du CAC 40 ne connaissent pas tous la crise

HOLLANDE APPELLE À « ÊTRE RESPONSABLE »

La hausse de rémunération de Pierre Gattaz a suscité des réactions au plus haut niveau de l'Etat. Le président François Hollande y a fait allusion dans son interview sur BFM-TV-RMC :

« Il y a un moment où chacun doit être responsable : on ne peut pas demander la baisse du Smic, voire sa suppression, et en même temps considérer qu'il n'y a pas de salaire maximal. »

Outre la modération des salaires, M. Gattaz avait par ailleurs récemment appelé à l'élaboration avec les syndicats et le gouvernement d'un « Smic intermédiaire temporaire » inférieur au Smic, pour encourager l'embauche de personnes en situation de chômage de longue durée.

« INFORMATION INCOMPLÈTE ET BIAISÉE »

« A peine un journal satirique publie-t-il une information incomplète et biaisée, que voilà la classe politique qui s'en saisit, souvent à contresens », s'est agacé Pierre Gattaz sur son blog.

Dans un billet intitulé « Salaires et modération : cessons les fantasmes », le patron des patrons détaille, chiffres à l'appui, que son salaire n'a augmenté que de 3 % et que le reste de sa rémunération est indexée sur le résultat opérationnel du groupe, en hausse de 33,3 % en 2013 :

« Au final, ma rémunération en 2013 s'élève donc à 420 k€, dont 102 k€ de variable. Pour mémoire, la limite maximale des salaires des PDG des entreprises publiques a été fixée par l'Etat à 450 k€ (…) Quand j'ai parlé de modération salariale, j'avais précisé qu'elle devait se comprendre en fonction de la situation de l'entreprise. »